

# Mettez-vous à la fibre avec Hager

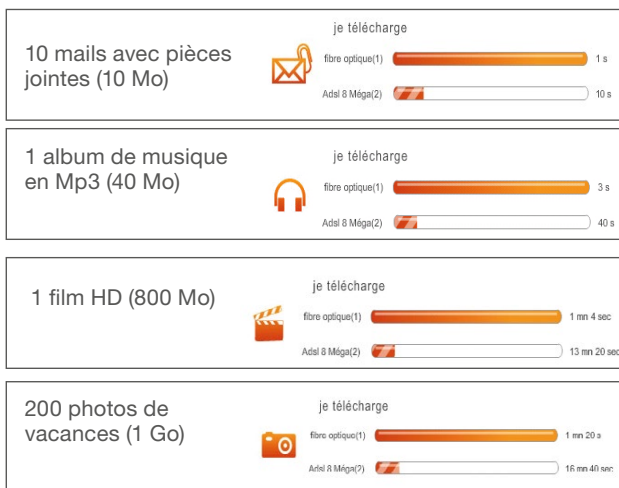
## Pourquoi la fibre ?

Aujourd'hui, les logements sont de plus en plus connectés grâce à la multiplication des équipements reliés à internet. L'arrivée du très haut débit permet d'accompagner au mieux ces nouveaux usages. Accès aux chaînes de télévision en haute définition et aux contenus en 3D, envoi de fichiers volumineux, stockage de fichiers sur un cloud, etc. Grâce à son très haut débit, la fibre permet d'effectuer tout cela plus rapidement.

## Qu'est-ce que la fibre optique ?

Elle se présente sous la forme d'un fil de verre ou de plastique, d'une taille plus fine qu'un cheveu. La transmission de données se fait par l'intermédiaire d'un flux lumineux transportant les données à une vitesse très élevée.

Grâce à cette fibre optique, l'utilisateur bénéficie d'un accès internet à très haut débit (1 Gbit/s en réception et 200 Mbit/s en émission). Les prévisions actuelles prévoient une couverture du territoire français à l'horizon 2022.

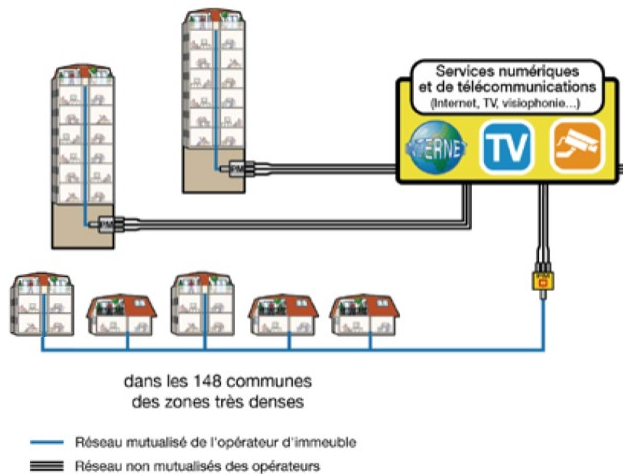


# Installation résidentielle

## Collective

Le câblage en fibre optique des bâtiments d'habitation collectifs neufs, des locaux professionnels et des locaux à usage mixte est obligatoire pour les permis de construire déposés depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012.

Pour les bâtiments collectifs en rénovation ayant un permis de construire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le câblage de la fibre est obligatoire, selon éligibilité. Dans le cas contraire, ils devront néanmoins être prêts au déploiement de la fibre.



## Structure des installations "fibre"

### Aval hors logement

Le type de réseau est déterminé en fonction de 2 zones géographiques définies.

#### Il existe deux types de réseaux

**Zones très denses** (148 communes) qui couvrent environ 5,5 millions de logements, - 4 fibres au-delà de 12 logements (1 fibre possible en-dessous de 12 logements).

**Zones moins denses** qui couvrent 27,7 millions de logements, - 1 fibre.

### Logement collectif

Pour les logements collectifs, les quatre fibres sont distribuées jusqu'au Point de Raccordement (PR), puis distribuées par l'Opérateur d'Immeuble (OI).

#### Il existe deux types d'installations

- Pour les immeubles se situant dans les zones très denses et ayant plus de 12 logements, le tableau de communication devra être équipé d'un Dispositif de Terminaison Intérieur Optique (DTIO) 4 fibres.
- Pour les autres immeubles, le tableau de communication devra être équipé d'un Dispositif de Terminaison Intérieur Optique (DTIO) monofibre.

Le choix d'installer ou non des Points de Branchement Optique (PBO) dans les étages est laissé à l'appréciation de l'installateur. Les caractéristiques dépendent du nombre de logement à raccorder.



Installation avec PBO

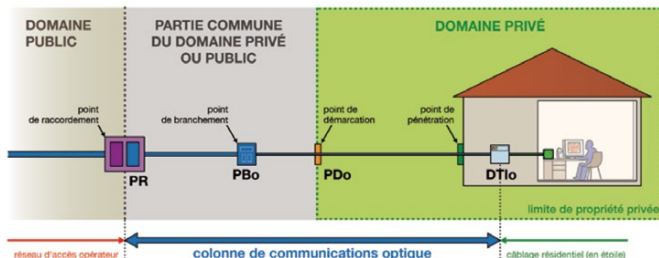
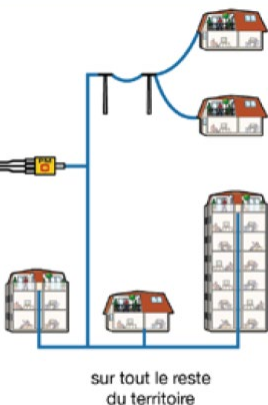


Installation sans PBO

# Individuelle

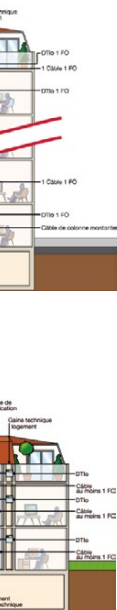
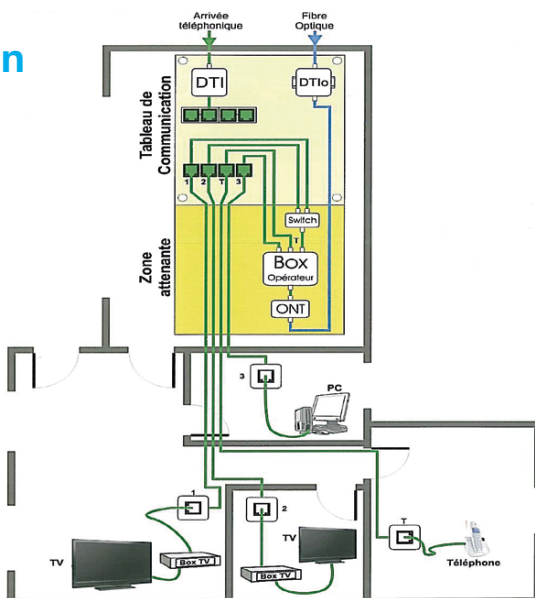
Tous les logements individuels dont le permis de construire a été délivré après le 1<sup>er</sup> juillet 2016 devront obligatoirement faire l'objet d'un raccordement à la fibre optique à condition d'y être éligible.

Dans le cas contraire, ils devront à minima préparer son arrivée. Les frais d'installation seront à la charge du propriétaire. L'arrivée de la fibre pour les logements individuels se fera par l'intermédiaire d'une seule fibre.



## Dans le coffret de communication

A l'arrivée d'une fibre optique dans un coffret de communication, l'installation d'un DTIo est obligatoire. Si la box du FAI (Fournisseur Accès Internet) ne compte pas de prise "fibre", il sera nécessaire d'installer un ONT (Optical Network Installation) fourni par le FAI pour convertir le signal numérique transmis par la fibre optique en signal analogique destiné aux paires de cuivre.



# Une offre packagée

Pour vous accompagner, Hager vous propose une offre “prête-à-installer”

- DTlo préconnectorisé 1 ou 4 fibres,
- DTlo pré-câblé 1 ou 4 fibres,
- DTlo non pré-câblé.

## Une offre adaptée

Une offre packagée, sans soudure nécessaire. Une offre modulaire pour permettre une intégration parfaite dans les coffrets de communication.

Tous les DTlo Hager respectent les dernières spécifications imposées par le FAI Orange.

| Réf.                                     | Code numérique | Désignation                                 |
|--|----------------|---|
| <b>DTlo pré-câblé et préconnectorisé</b> |                |   |
| TN152                                    | 594152         | DTlo 1 FO pré-câblé et préconnectorisé 25 m |
| TN153                                    | 594153         | DTlo 1 FO pré-câblé et préconnectorisé 40 m |
| TN162                                    | 594162         | DTlo 4 FO pré-câblé et préconnectorisé 25 m |
| TN163                                    | 594163         | DTlo 4 FO pré-câblé et préconnectorisé 40 m |
| <b>DTlo pré-câblé</b>                    |                |   |
| TN154                                    | 594154         | DTlo 1 FO pré-câblé 15 m                    |
| TN155                                    | 594155         | DTlo 1 FO pré-câblé 30 m                    |
| TN156                                    | 594156         | DTlo 1 FO pré-câblé 50 m                    |
| TN164                                    | 594164         | DTlo 4 FO pré-câblé 15 m                    |
| TN165                                    | 594165         | DTlo 4 FO pré-câblé 30 m                    |
| TN166                                    | 594166         | DTlo 4 FO pré-câblé 50 m                    |
| <b>DTlo seul</b>                         |                |   |
| TN151                                    | 594151         | DTlo 1 FO                                   |
| TN161                                    | 594161         | DTlo 4 FO                                   |



TN151



TN161



TN164